

Mairie de PROPIAC LES BAINS

République Française

Date de Convocation : 20/03/2025	Membres : En Exercice : 10 Pour : 7 contre : 0	Présents : 7 Votants : 7 abstention : 0
-------------------------------------	--	---

Le 1^{er} avril 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Dorian DUBOUCHET, Élie GIRARD, Sébastien GIRARD, Franck PEUVRIER

Monique ZIMMERMANN,

Etaient absents : Marie-José BRUSSET, Driss EL JABBAHI, , Éric CLOT

Secrétaire de séance : Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2025-12 du 1^{er} avril 2025
Approbation devis de l'entreprise FERRAND LOREILLE – finition travaux STEP mise à la côte des tampons EU

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération prise le 21 juillet 2015 relative à la création d'une station d'épuration pour le centre village.

Monsieur le Maire explique que la station d'épuration est en service depuis mars 2023, et qu'il reste pour terminer les travaux et solder le dossier, la mise à la côte des tampons eaux usées.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise FERRAND LOREILLE qui a exécuté les travaux du lot 2 relatif au réseau des eaux usées de la STEP d'un montant de 2 280 € HT soit 2 736 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

♣ **D'Approuver** le devis proposé par l'entreprise FERRAND LOREILLE d'un montant de 2 280 € HT soit 2 736 € TTC

♣ **Dit** que les crédits sont prévus au budget 2025

♣ **Délègue** à Monsieur le Maire sa signature pour tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à PROPIAC, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,
Alan PUSTOH

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 026-212602569-20250401-DELIB202512-DE